Projet d'établissement

- **Contexte**

➢ Répondre à la volonté des élus d'établir un projet culturel pour le territoire, lié à sa compétence en matière d'initiation et de formation artistique, de coordination et d'action culturelles, de répartition des services, équipements et activités sur le territoire.
➢ Donner des perspectives et une vision à longs termes qui permette l'élaboration d'un projet pédagogique donnant des orientations claires et lisibles aux agents de ce service, d'une part, et à la population, d'autre part.
➢ Définir précisément et optimiser un outil de développement culturel reconnu et puissant, participant à l'attractivité du territoire par l'amélioration du cadre de vie.
➢ Placer l'établissement dans un rôle d'animation et de participation à l'identité du territoire (force de proposition de nouveaux « regards artistiques », de nouvelles disciplines).
➢ Elaborer un cadre de développement de la formation, des prestations et des actions culturelles donnant à la structure une capacité d'impulser une politique transversale et économique durable avec les divers acteurs culturels et touristiques, publics et privés.
➢ Améliorer l'appropriation par la collectivité et la population de ce service, sa valorisation et sa communication.

- **Mise en œuvre opérationnelle**

Enjeu : Faire du conservatoire un outil essentiel du développement culturel du territoire en diversifiant les activités et la curiosité de l'usager.

- **Objectifs stratégiques**

A. Placer le conservatoire au cœur de la vie culturelle de notre territoire, en lien avec les autres pratiques culturelles : lieu de pratique amateur, centre de formation et d'actions culturelles (diffusion, création, communication).
B. Favoriser l'accès à la culture musicale vivante pour le musicien et le mélomane.
C. Améliorer la qualité et la diversité de l'enseignement musical.
D. Optimiser la gestion de l'école de musique.

A. Placer le conservatoire au cœur de la vie culturelle de notre territoire, en lien avec les autres pratiques culturelles :

1. Développer des actions transversales avec les divers acteurs culturels du territoire (associations, structures institutionnelles), du département, de la région, et participer de leur projet d'actions culturelles ;
2. Devenir un lieu de rencontre entre amateurs et professionnels, en impulsant des actions de diffusion, de résidences et de création : favoriser l'écoute, la mobilité et la curiosité des usagers et de la population ; impulser une empreinte artistique dans la vie quotidienne ; aider à la création…
3. Devenir une force de proposition s'insérant dans le programme culturel du territoire validé par les élus, en favorisant des concepts originaux de concerts interdisciplinaires et intersectoriels ;
4. Développer l'interdisciplinarité interne pour faire de l'établissement un vecteur principal et spécialisé (initiation et formation, lieu d'accueil et d'expression) sur le territoire des pratiques culturelles et participer à une politique d'économie des moyens en termes humains et d'infrastructures : Musique (diversification de l'offre instrumentale et stylistique), danse (classique, contemporaine, …), théâtre, cinéma ;
5. Stimuler la pratique amateur par une organisation définie, complémentaire et transversale de la pratique collective, de la créativité artistique, devant aboutir à une programmation de prestations, adaptée aux besoins du territoire et susceptible de répondre aux projets personnels des usagers ;
6. Permettre à l'usager de devenir un acteur de sa formation et de la vie culturelle locale, s'insérant dans le projet global : concevoir et interroger régulièrement son projet personnel, être force de proposition dans l'action culturelle.

B. Favoriser l'accès à la culture musicale vivante pour le musicien et le mélomane :

1. Politique tarifaire adaptée pour les familles, les jeunes adultes, du territoire ou hors territoire ;
2. Développement des interventions en milieu scolaire : extension des interventions à l'enseignement secondaire par des actions d'accompagnement répondant aux projets et parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des

établissements : animation d'orchestre ou de petits ensembles instrumentaux (dispositif Orchestre A l'Ecole), concerts pédagogiques, accompagnement et développement du chant choral...

3. Accessibilité systématique des jeunes musiciens à la médiathèque et plus particulièrement à la discothèque, au cinéma (projection sur thématique musicale), aux arts plastiques (exposition guidée, …) : favoriser la curiosité et l'accessibilité aux documents culturels, enraciner l'apprentissage dans une vie musicale et culturelle variée ;
4. Développement des parcours « découverte instrumentale » et « découverte du répertoire » : meilleure communication, recherche de nouveaux publics (personnes âgées, isolées, C.E., …) et accès systématique aux élèves mineurs ;
5. Réhabilitation des bâtiments adaptée à l'évolution des pratiques et au flux des usagers ;
6. Développement d'un parc instrumental au niveau nécessaire en termes de qualité et de quantité (entretien, investissement, renouvellement des instruments d'enseignement et de location, …), ainsi que d'une partothèque adaptée au projet d'établissement : validation d'une nouvelle réglementation régissant les emprunts d'instruments ;
7. Développement d'un fond de documentation consacré aux arts de la scène (Réseau bibliothèques…).

C. Améliorer la qualité et la diversité de l'enseignement musical :

1. Répondre au schéma national d'orientation pédagogique de musique en redéfinissant les enjeux :

- Mettre l'accent sur les pratiques collectives et les compétences d'accompagnement : diversification de l'offre (répertoires, formations, missions) et centralisation de l'activité au sein de l'établissement ;
- Globaliser la formation : complémentarité et transversalité des apprentissages ;
- Renforcer la place de la culture musicale : diversification des domaines (codification, chant, analyse, histoire, esthétique pratique) ;
- Favoriser les démarches d'invention (écriture, improvisation, composition) et la créativité interprétative (direction d'ensemble, concert soliste) : placer l'élève en situation de créativité ;
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires : création d'une « passerelle » de préparation au Baccalauréat (Lycée) ;
- Renforcer les liens avec les pratiques amateurs : devenir un lieu « ouvert » d'expression et d'aide technique à la pratique amateur.

2. Elaborer une nouvelle organisation pédagogique :

- Organiser la diversité et complémentarité des activités de l'usager afin de provoquer sa mobilité au sein de l'établissement ;
- Intégrer les notions de « cursus complet » et de « parcours personnalisé » de l'élève ;
- Développer chez l'élève les notions de responsabilité, d'autonomie et de créativité face au projet personnel ;
- Approfondir les notions de souplesse des cycles de formation musicale (Ateliers par cycle).

3. S'appuyer sur la concertation d'une équipe pédagogique réorganisée :

- Charger des professeurs responsables du fonctionnement, des objectifs, du développement et de l'animation des diverses sections (organisation, réflexion, suivi, innovation pédagogique) ;
- Constituer une commission de travail récurrente (Conseil Pédagogique) des responsables de section ayant pour objectif l'élaboration effective du projet pédagogique, l'observation de ses résultantes et la proposition des ajustements nécessaires.

D. Optimiser la gestion de l'école de musique :

1. Etablir un principe de transparence (réunion annuelle avec les élus, nouveau concept des remises de diplômes), d'information interne et externe sur les activités de l'école (magazine de la collectivité, communication interne à l'initiative des usagers, réunions techniques), de communication (développement des supports, site internet, point presse annuel) ;
2. Amélioration et modernisation de la gestion administrative (prélèvement automatique, évolution du logiciel d'exploitation) ;
3. Application de la réglementation sécuritaire des ERP (mise aux normes du bâtiment et des activités) ;
4. Développement du plan de formation individuel des professeurs (formation publiques ou privées : inscriptions, déplacements).